



Peste porcine africaine — Prévention et préparation

Programme de préparation de l'industrie à la peste porcine africaine (PIPPA)

Le 16 novembre 2022, le gouvernement du Canada a lancé le Programme de préparation de l'industrie à la peste porcine africaine (PIPPA), un programme de 23,4 millions de dollars, pour aider l'industrie porcine du Canada à se préparer à l'éventualité de l'introduction de la peste porcine africaine (PPA) au pays. Le programme comprend deux volets : Prévention et préparation, et Abattage par compassion et élimination. Il soutient :

- les évaluations et les améliorations en matière de biosécurité, y compris la gestion des porcs sauvages;
- la modélisation économique, l'analyse de scénarios et l'évaluation du marché dirigées par l'industrie;
- les projets de recherche liés à la PPA;
- la préparation à l'abattage par compassion et les mesures d'élimination, y compris la modernisation des installations;
- l'évaluation des technologies à haute capacité pour l'abattage intégral sans cruauté des porcs excédentaires.

Prévention

- Les activités de prévention et de préparation à la PPA sont essentielles. La prévention et la préparation liées à la PPA constituent une responsabilité partagée entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, et l'industrie.
- Les mesures de biosécurité prises par l'industrie sont cruciales pour éviter la propagation des maladies animales, y compris la PPA.
- Le Conseil exécutif de gestion de la peste porcine africaine (CEG-PPA) inclut des membres des gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que des représentants de l'industrie. Présidé par Santé animale Canada, le CEG-PPA est un exemple de collaboration sans précédent entre les gouvernements et l'industrie pour orienter et prioriser les efforts de prévention et de préparation liés à la PPA.
- Le Canada travaille en étroite collaboration avec ses partenaires et homologues nord-américains afin d'harmoniser les protocoles d'analyse, d'échanger des renseignements et de prendre des mesures collectives d'un point de vue nord-américain.
- Le Canada collabore avec le centre VIDO-InterVac, le département de l'Agriculture des États-Unis et des entreprises privées en vue de mettre au point et de tester des vaccins candidats et des antiviraux pour la PPA.
- Le Canada consulte des organismes internationaux et des gouvernements européens et asiatiques pour tirer des enseignements de leurs expériences, et il soutient les efforts internationaux au moyen du cadre mondial pour la lutte progressive contre les maladies animales transfrontalières.
- L'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) a reconnu le Centre national des maladies animales exotiques de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) situé à Winnipeg, au Manitoba, comme laboratoire de référence de l'OMSA pour s'attaquer à la PPA. Il s'agit de l'un des sept laboratoires au monde à avoir obtenu cette désignation.

Sensibilisation

- Le gouvernement du Canada sensibilise les voyageurs au moyen d'une campagne sur la PPA menée dans les médias sociaux et a déjà réussi à joindre plus de 20 millions de personnes. Une autre campagne à l'intention des petits producteurs vise à promouvoir des mesures de biosécurité accrues et une vigilance soutenue.



À la frontière

- Le Canada a mis en œuvre des mesures supplémentaires de contrôle des importations afin d'empêcher l'entrée au Canada d'ingrédients contaminés d'aliments pour animaux d'origine végétale provenant de pays touchés par la PPA. Il a également déclaré des zones de contrôle secondaires pour les ingrédients d'aliments pour animaux d'origine végétale aux points d'entrée maritimes.
- Le gouvernement du Canada rappelle aux voyageurs qu'ils doivent déclarer tous les produits alimentaires, végétaux et animaux ainsi que tout produit connexe lorsqu'ils entrent au Canada. Des affiches supplémentaires ont été placées dans les aéroports pour rappeler aux voyageurs qu'ils doivent déclarer tous les aliments et produits d'origine animale à la frontière afin d'empêcher l'entrée de maladies animales exotiques, dont la PPA, au Canada. L'omission de déclarer tout produit alimentaire, végétal ou animal ou de fournir les licences, permis ou certificats requis peut entraîner la saisie des marchandises, l'imposition d'une pénalité pouvant atteindre 1 300 \$ ou une poursuite.
- Les agents des services frontaliers restent vigilants lorsqu'ils filtrent les voyageurs et les marchandises qui entrent au Canada. Ils sont toujours aux aguets d'articles qui pourraient poser un risque d'introduction de la peste porcine africaine au pays. Au besoin, les ressources sont déployées de façon stratégique pour se concentrer sur les marchandises importées à titre personnel ou commercial en provenance des pays touchés.
- Dans le cadre du budget de 2019, l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) a obtenu un financement sur cinq ans pouvant atteindre 31 millions de dollars pour acquérir et former 24 nouvelles équipes de chiens détecteurs de produits alimentaires, végétaux et animaux dans les points d'entrée à risque élevé. Les chiens détecteurs sont les meilleurs alliés de l'ASFC pour détecter les produits alimentaires, végétaux et animaux non déclarés. Un financement supplémentaire viendra bientôt à l'appui d'activités de prévention améliorées en lien avec la PPA, y compris un module de formation en ligne pour les agents des services frontaliers.

Pour en savoir plus sur la PPA, consultez le site <https://inspection.canada.ca/ppa>.